



Livre Blanc sur le transport transfrontalier professionnel d'euros en espèce par la route entre Etats membres de la zone Euro

Contribution d'OBERTHUR CASH PROTECTION (OCP)

25 juin 2009

I. Présentation d'Oberthur Cash Protection

Leader du marché européen des solutions intelligentes de transport de fonds avec environ 55% des IBNS (*Intelligent Banknote Neutralisation System*) en circulation dans l'Union européenne et présent dans plus de 30 pays dans le monde¹, Oberthur Cash Protection (OCP) est une branche du groupe Oberthur historiquement spécialisé dans le fiduciaire et l'imprimerie².

Fondée sur la dissuasion totale, **la solution Oberthur Cash Protection permet de gérer intégralement le transit des valeurs** d'un magasin ou d'une agence bancaire jusqu'à un cash center ou à une banque centrale³. Cette solution conjugue l'emploi de **conteneurs intelligents contrôlés électroniquement** de **véhicules banalisés, non blindés, équipés d'un ordinateur de bord** permettant la reconnaissance de chaque conteneur préprogrammé et de sa destination (de bout-en-bout) et de **stations de gestion des conteneurs** sur les lieux de stockage. La technologie développée par OCP permet de prévenir non seulement les attaques armées de fourgons mais également les prises d'otages et les tentatives de corruption interne.

- ⇒ OCP assure la gestion d'environ **50.000 IBNS** pour le transport de fonds en utilisation quotidienne et pour le stockage sécurisé, de **585 véhicules légers « soft skin »** ainsi que de **140 centres forts (cash center) équipés** (quasi-totalité des centres-forts en France et en Belgique).
- ⇒ OCP compte environ **40 000 clients en France** (banques, petits commerces, grande distribution, stations-services...). La totalité des transporteurs de fonds en France et la totalité des banques commerciales en France utilise les IBNS fabriquées par OCP.
- ⇒ OCP fournit également environ **5.000 IBNS dans les Automated Teller Machines - ATM** (protection statique des ATM en IBNS), qui sont équivalents à environ 20 000 cassettes équipées.
- ⇒ **En France, environ 55% du transport de fonds est réalisé en IBNS d'OCP.**

¹ Dont dans l'Union européenne : France, Belgique, Italie, Espagne, Pays-Bas, Danemark, République Tchèque, Malte, Bulgarie et Irlande. Ainsi que la Suisse.

² www.oberthurcp.com

³ http://www.oberthur.com/systeme_intelligent

Oberthur Cash Protection a déposé les premiers brevets sur la protection des fonds par IBNS. Aujourd'hui, OCP développe en permanence de nouvelles solutions pour répondre aux besoins de sécurité des utilisateurs. OCP travaille avec plus de 60 industriels de 1er niveau pour la sous-traitance (métiers de l'électronique, aéronautique, automobile, militaire, chimie, pyrotechnie...). OCP travaille avec les équipes R&D de ces industriels. Plusieurs centaines de personnes sont dédiées aux produits industriels chez ces mêmes industriels. OCP collabore également avec plusieurs universités européennes.

Oberthur Cash Protection assure actuellement la vice-présidence de l'**European Intelligent Cash Protection Association** (EURICPA)⁴, association européenne regroupant les fabricants de solutions sécurisées de transport d'espèces par les technologies de maculage des billets de banques.

II - Observations générales d'OCP sur le Livre Blanc

- **Harmonisation du transport de fonds transfrontalier : Oberthur Cash Protection soutient l'harmonisation des méthodes de transport de fonds transfrontalier utilisant les technologies.** L'harmonisation des règles européennes en matière de transport de fonds transfrontalier envisagée par la Commission Européenne dans son Livre Blanc, doit renforcer le marché intérieur, offrir des gains de productivité aux acteurs du secteur du transport de fonds et stimuler la concurrence entre ces transporteurs. Dans son option 3 du Livre Blanc, la Commission européenne envisage de créer un corpus de règles pour le transport de fonds par IBNS et un autre corpus de règles pour le transport de fonds transfrontalier « classique » avec fourgon blindé et équipage armé.
 - **OCP soutient la position générale du Livre Blanc sur la création d'un corpus de règles communes valables dans tous les Etats membres et pour le transport de fonds transfrontalier. OCP soutient également le principe selon lequel un produit IBNS homologué dans au moins un Etat-membre de l'UE puisse être utilisé lors d'un transport transfrontalier sans obligation d'être homologué dans l'Etat-membre d'accueil.**

- **Avantages des IBNS : Les solutions intelligentes de neutralisation des billets (IBNS) s'imposent comme une alternative au transport de fonds traditionnel utilisant des équipages en armes dans des véhicules blindés, tant pour des raisons de sécurité, de contraintes environnementales et de compétitivité du secteur.**
 - Le système des IBNS repose essentiellement sur la **technologie de maculage des billets de banque**. Les billets de banque sont stockés dans des conteneurs contrôlés électroniquement. L'électronique, les divers capteurs implantés dans les conteneurs et leurs logiciels permettent de **dégrader immédiatement les billets** en cas d'anomalie lors du transport ou de tentative d'effraction. Les billets maculés lors d'une tentative d'effraction ne peuvent ensuite être réintégrés dans le circuit économique et monétaire. Cela dissuade très efficacement des attaques et des vols. Les technologies IBNS ont fait au cours des années la preuve de leur efficacité et sont de plus en plus répandues.
 - ⇒ **OCP insiste sur le fait que les solutions IBNS apportent des réponses sûres et flexibles qui conviennent particulièrement au transport de fonds transfrontalier.**

⁴ <http://www.euricpa.org/>

- **Sécurité et IBNS :**

OCP reconnaît que la sécurité doit être au cœur de la future législation sur le transport de fonds transfrontalier. A ce titre, OCP tient à rappeler que **le modèle du transport de fonds en IBNS et par véhicules légers (soft-skin) a démontré les preuves de son efficacité en termes de sécurité.** Ainsi :

- Depuis 1990, **les transports de fonds effectués par OCP sur ce modèle en France et en Belgique n'ont jamais fait l'objet d'une attaque grave.** Aucun mort et aucun convoyeur agressé n'a été contraint à une interruption temporaire de travail supérieure à 5 jours.
- On constate par ailleurs en France que **le degré de violence des attaques et le montant des fonds volés**, lors de transport utilisant un produit IBNS OCP et un véhicule non blindé et banalisé, **décroissent régulièrement.**
- ⇒ **OCP soutient la proposition de la Commission européenne de ne pas lier dans la future réglementation européenne l'utilisation d'IBNS à un type particulier de véhicule ni à un type de protection (blindage).**

- **Compétitivité, Emploi et IBNS :**

- Par ailleurs, contrairement à l'idée reçue selon laquelle la technologie détruit des emplois, la société Oberthur Cash Protection a constaté que, dans les compagnies de transporteurs de fonds avec lesquelles elle travaillait, l'utilisation des IBNS en véhicule léger et avec des équipages réduits permettait de **baissier le coût moyen du transport de fonds**, de desservir ainsi de nouveaux clients (stations-services, petits commerces...) et entraînait donc une hausse de la compétitivité du secteur, **une croissance de l'activité et de l'emploi.** En ce sens, OCP souligne que les IBNS apportent une contribution déterminante à la **Stratégie européenne de Lisbonne pour la croissance et l'emploi.**
- ⇒ L'utilisation d'IBNS en véhicule léger ne détruit pas des emplois. Elle permet de redéployer les salariés vers d'autres secteurs d'exploitation. **In fine, la contribution des IBNS à l'emploi apparaît positive.**

- **Contribution des IBNS à la lutte contre le réchauffement climatique :**

- OCP tient également à souligner que l'utilisation des véhicules légers équipés des technologies IBNS contribue à la lutte contre le réchauffement climatique, priorité des institutions européennes. La promotion de véhicules propres et **peu consommateurs de carburant**, en particulier dans le cadre du transport transfrontalier professionnel d'euros en espèces, tels que les véhicules légers non blindés équipés de technologies IBNS, devrait être davantage prise en compte et valorisée par les institutions européennes.

II- Observations spécifiques d'OCP sur les propositions du Livre Blanc

- **Utilisation d'un GPS (Annexe, Section 1.D. a.):** Les IBNS préprogrammés et dotés de logiciels et d'électroniques de contrôle, auto-protégés dans des plages horaires prédéterminées n'ont pas besoin d'intégrer des GPS. **Cet équipement doit être accessoire et non pas imposé pour le transport de fonds transfrontalier.**

Proposition de modification

Annexe – Section 1 – D- Equipement des véhicules :

- a) Les véhicules utilisés sont, pour la plupart, équipés d'un système de positionnement par satellite (GPS). *Cet équipement GPS n'est pas obligatoire dans les IBNS. En effet, ceux-ci sont préprogrammés pour des destinations enregistrées, dotés de logiciels et d'électroniques de contrôle, auto-protégés dans des plages horaires prédéterminées.*

- **Nombre de convoyeurs dans les véhicules équipés d'IBNS (Point 3.4. et Annexe Section 2.A.c) :** OCP soutient les propositions de la Commission européenne visant à permettre de réduire à deux le nombre minimum de convoyeurs requis pour les options a) c) et d). La sécurité des convoyeurs est assurée par la présence de technologies IBNS fortement dissuasives à l'intérieur du véhicule.
 - OCP rappelle que, depuis 1990, les transports de fonds effectués par OCP sur ce modèle en France et en Belgique n'ont jamais fait l'objet d'une attaque grave. Aucun mort et aucun convoyeur agressé n'a été contraint à une interruption temporaire de travail supérieure à 5 jours.
 - ⇒ OCP soutient la proposition de la Commission européenne de permettre de réduire à deux le nombre minimum de convoyeurs requis pour les véhicules équipés de systèmes IBNS ou transportant de la monnaie divisionnaire.
- **Formation professionnelle, Santé et IBNS (Annexe Section 2.C):** La manipulation d'IBNS lors des tournées des convoyeurs de fonds nécessite un **apprentissage technique**. Ceux-ci peuvent en effet assurer une maintenance de premier niveau des stations périphériques recevant les conteneurs IBNS. Les employés du secteur du transport de fonds sont ainsi appelés à recevoir une **formation professionnelle, notamment en électronique**, qui pourra faciliter leur changement d'orientation professionnelle ultérieur.
 - OCP soutient les efforts des sociétés de transport de fonds pour assurer une formation professionnelle efficace de leurs employés, en particulier dans le domaine des IBNS.
 - ⇒ OCP souligne que la formation des transporteurs de fonds à la manipulation des IBNS permet de créer des passerelles vers d'autres professions (dabistes, techniciens, ...). **Les perspectives professionnelles des convoyeurs de fonds s'en trouvent élargies et sécurisées.**
 - ⇒ OCP tient à ajouter que les IBNS contribuent également à préserver la santé et de bonnes conditions de travail pour les convoyeurs. OCP veille à adapter autant que faire se peut l'ergonomie des IBNS afin d'en faciliter la manipulation et veille également, dans le respect du règlement européen REACH, à ne pas exposer les convoyeurs à des substances chimiques nocives.

- **Possibilité d'opt out pour un Etat membre (Point 3.4 et Annexe, Section 2-A d):**

Compte tenu des éléments avancés ci-dessus (avantages des IBNS en termes de sécurité des fonds et des convoyeurs, ouverture des marchés à la concurrence, contribution des IBNS à la lutte contre le réchauffement climatique, gains de productivité apportés par les IBNS et contributions des IBNS à la formation professionnelle des convoyeurs), **OCP est tout à fait opposé à la possibilité pour un Etat membre de refuser l'application de l'option a) (transport de billets en véhicule non blindé ou semi-blindé équipé d'un IBNS de bout en bout) sur son territoire.**

- **OCP souligne que la possibilité d'un opt out n'est aucunement justifiée.** La conséquence de cette possibilité est uniquement négative : **Elle aurait pour effet de réduire la concurrence** entre transporteurs de fonds sur ces territoires et de bloquer le développement des solutions de transport de fonds les plus performantes.

Proposition de modification

Section 2 – A –d) Suppression :

~~d) un État membre peut décider que le présent [article] ne s'applique pas au transport transfrontalier d'euros en espèces par la route sur son territoire, à condition qu'il ne prévoit pas de modalités de transport analogues pour les transports de fonds intérieurs. L'État membre concerné informe la Commission de sa décision de ne pas appliquer le présent [article], et la Commission veille à la publication d'un avis à ce sujet au Journal officiel de l'Union européenne. La décision prendra effet un mois après sa publication.~~

- **Manipulation des IBNS (Annexe Section 2. A et C):** Afin d'assurer la sécurité des convoyeurs et des fonds transportés, OCP insiste pour qu'il soit précisé dans la future réglementation européenne que les IBNS utilisés dans le transport de fonds transfrontalier ne puissent être ouverts dans les véhicules et doivent être livrés au lieu de livraison prévu, sécurisé et préprogrammé au départ dans les IBNS, au sein d'un lieu sécurisé (cash center, ...).

Proposition de modification

Section 2 – A –d) nouveau :

Les IBNS ne doivent pas être ouverts dans les véhicules. Chaque IBNS doit être livré au lieu de livraison prévu, sécurisé et préprogrammé au départ dans l'IBNS au sein d'un lieu sécurisé.

- **Transports de monnaie divisionnaire (Annexe, Section 2-D) :** L'expérience d'OCP montre qu'il n'est pas nécessaire de lier le transport de pièces de monnaie à un type de protection du véhicule :
 - Dans la quasi-totalité des cas, le montant des pièces de monnaie transporté est très faible. Hormis pour les très gros transferts de banque centrale à banque centrale, le transport de pièces n'a jamais été, en France ou en Belgique, l'objet d'attaques ou de vols intentionnels. Le montant total des sacs de pièces dérobés lors d'attaques, par ailleurs occasionnelles et non préméditées (présence sur le trottoir lors d'un déchargement de fonds), est extrêmement faible.
 - ⇒ Dans certains pays, OCP assure le transport mixte de billets de banque en IBNS et de sacs de pièces de monnaie. Les tournées dites aléatoires de pièces de monnaie ne permettent pas de prévoir la présence de sac de pièces dans les véhicules (transport aléatoire et capillaire).
 - ⇒ Il ressort de ces faits que **le transport de fonds mixte de billets protégés en IBNS et de sacs de pièces d'un montant modéré est suffisamment sûr pour être permis pour tous les types de véhicules et de protection.**
 - ⇒ **OCP soutient la possibilité d'effectuer du transport mixte billets-pièces en véhicules légers, banalisés, muni d'un marquage très visible équipés d'IBNS.**

Proposition de modification

Annexe- Section 2. D. Transport de monnaie divisionnaire

Les opérations de transport comprenant à la fois des pièces et des billets relèvent de ~~l'article 8, 9 ou 10~~ **de l'option A, B ou C** en fonction du type de véhicule utilisé.

- **Tournées sécurisées (Annexe Section 3-A) :**

La proposition doit laisser ouverte la possibilité d'effectuer non seulement du transport de point à point mais aussi des tournées dans lesquelles **plusieurs points sécurisés** puissent être desservis par un même véhicule dans l'Etat-membre d'accueil.

Proposition de modification

Annexe Section 1 – A. Champ d'application :

Il est néanmoins permis d'effectuer des opérations de transport de point à point **et de tournées sécurisées dans la même journée.**

Proposition de modification

Annexe Section 3-A I) (nouveau)

I) On entend par tournées sécurisées le transport de fonds effectué au moyen d'IBNS préprogrammés pour des destinations enregistrées, dans des plages horaires et des délais connus, et contrôlés par les IBNS. Aucune action externe ne peut modifier les paramètres de ces transports.

- **Certification des IBNS :** Oberthur Cash Protection soutient le processus de rédaction d'un référentiel technique (norme) des IBNS mené dans le cadre du CEN et souhaité par la Commission européenne en marge du projet de réglementation. La certification des produits IBNS est en effet une composante primordiale de la confiance dans ces technologies. Une harmonisation européenne des essais et de l'homologation est la condition indispensable à une harmonisation du transport de fonds transfrontalier. OCP estime cependant que :
 - ⇒ **Le processus de rédaction de cette norme doit être conduit par une autorité publique et indépendante** des acteurs impliqués dans le transport de fonds en Europe.
 - ⇒ **L'homologation des produits IBNS ne doit pas être un frein au développement des IBNS** en Europe ainsi qu'aux nouvelles technologies développées par les industriels du secteur.
 - ⇒ **Tout comme l'association européenne EURICPA, Oberthur Cash Protection soutient l'objectif minimal de maculage de 20% de la superficie de 100% des billets sur les deux faces, à l'aide d'une encre indélébile.**

- **Maculage des billets de banque :**
 - ⇒ OCP tient à ajouter qu'à ce jour, **aucun billet maculé et volé lors de l'attaque d'un véhicule équipé d'IBNS fabriqué par OCP n'a pu être lavé et recyclé dans l'économie, et ceci depuis la commercialisation des IBNS d'OCP.**
 - ⇒ **Le protocole de tests exigé en France et en Belgique pour la qualité des encres et pour la diffusion du maculage est devenu la référence mondiale.**
 - ⇒ OCP souligne, que contrairement à des arguments avancés par certains acteurs du secteur, **la détection des billets maculés par les ATM, les distributeurs de nourriture, etc, est très performante.** Au total, en France, on retrouve à peine une quinzaine de billets de banque maculés de toutes origines par an dans ce type de distributeurs.

CONTACT

Patrice Rullier
 Directeur Général Adjoint
 OBERTHUR CASH PROTECTION

Tel : +33 (01) 56 33 52 70

Siège Social : La Galion

50, Quai Michelet

92300 – LEVALLOIS-PERRET

FRANCE